



# **Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts**

## **Le Directeur de l'IUT de Haguenau**

**VU** le livre VII du code de l'éducation,

**VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,

**VU** les statuts de l'IUT de Haguenau

## **DECIDE**

### **Article 1**

Les élections partielles<sup>1</sup> des représentants des personnels étudiants au Conseil de l'Institut universitaire de technologie de Haguenau se tiendront le mardi 24 mai 2022.

### **Article 2**

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège des étudiants : 5 sièges

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

**Article 3 :**

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Mercredi 4 mai 2022	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Vendredi 13 mai 2022 avant midi	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Mardi 17 mai 2022	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 19 mai 2022	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 23 mai 2022 avant 16 heures	Date limite de dépôt des procurations	

**SCRUTIN**

**Mardi 24 mai 2022 de 9 heures à 16 heures**

**Lieu : Salle des examens, Bâtiment B de l'IUT**

Mardi 24 mai 2022	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Mercredi 25 mai 2022	Proclamation et affichage des résultats	
Lundi 30 mai 2022	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

---

Monsieur ESCHENLAUER Rémi  
Bureau A007  
IUT de Haguenau – 30 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau  
Remi.eschenlauer@unistra.fr

---

**Article 4**

M. Rémi ESCHENLAUER est nommé Président du Bureau de vote.  
M. Nadège ULRICH et M. Justine ZIMPFER sont nommés assesseurs.

**Article 5**

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

M. GAUDEAU Yann est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Haguenau, le 11 avril 2022

Le Directeur,

Yann GAUDEAU

